

Dernière ligne droite avant la fin des tarifs réglementés de gaz

Le 30 juin, le tarif réglementé de vente (TRV) de gaz prend fin. Les consommateurs concernés basculeront sur une offre de leur fournisseur historique (Engie).

Pour rappel, près d'un quart des ménages consommateurs de gaz (chauffage, eau chaude, cuisson) sont encore sous le tarif réglementé. Cela représente près de 2,5 millions de foyers selon le dernier recensement d'avril. C'est sans compter les quelques 3 millions de ménages souscrivant à des offres de marché indexées sur les TRV.

Le 1er juillet, les consommateurs qui n'ont pas changé d'abonnement et qui sont encore au tarif réglementé basculeront automatiquement vers l'offre Passerelle d'Engie. Cette offre, se rapprochant du régime TRV, sera valable sans date limite et résiliable sans frais. Comme pour le TRV gaz, son tarif évolue chaque mois suivant un indice préconisé par la Commission de régulation de l'énergie (CRE).

Attention, l'offre est réservée aux clients qui seront encore au TRV gaz au 30 juin 2023 ! (pas pour les autres)

Le prix indicatif de l'offre Passerelle applicable en juillet est maintenant connu et se situe 19% en dessous du tarif réglementé gelé par le bouclier tarifaire.

La CSF conseille aux familles de comparer les offres des différents fournisseurs d'énergie sur le comparateur indépendant du médiateur de l'énergie (disponible librement sur internet).

Par ailleurs, nous alertons les consommateurs sur les offres trop alléchantes de fournisseurs alternatifs. Le prix ne doit pas être le seul critère de décision pour choisir son fournisseur d'énergie !

Il est important de prendre le temps de comparer les offres et de ne pas se précipiter afin de trouver la solution la mieux adaptée à ses besoins (prix fixes ou variables, crédibilité du fournisseur, indexé sur l'indice des prix de la CRE, énergies renouvelables, etc).

La CSF reste disponible auprès des familles et des consommateurs pour d'éventuelles questions sur ce nouveau cap à passer, qui peut être déstabilisant de prime abord.

La Confédération Syndicale des Familles

Bureau - 17 rue Roland Garros 41000 BLOIS

Pour nous joindre :

Présence au bureau du mardi au vendredi de 8h à 12h

Par courrier à adresser : au 17 rue Roland Garros 41 000 Blois

Par mail : udcsf41@la-csf.org

Par téléphone : 09 86 54 35 45 ou **par portable** : 06 61 56 42 86

Permanence tous les lundis en période scolaire de 9h30 à 12h : Espace Mirabeau à Blois